



Pour lutter contre le projet Hercule et la casse du service public de l'Énergie, il est nécessaire d'informer. Informer afin de donner au personnel, aux élus et usagers les moyens de s'opposer au démantèlement des entreprises des IEG.

Que signifie Hercule ?

Pour le distributeur Enedis, il s'agissait, à grands coups de gains de productivité, de le rendre plus attractif pour les marchés financiers. Dans un premier temps, les 4 organisations syndicales représentatives d'Enedis ont décidé du boycott des IRP (CSE/CSE-C) et des négociations, afin de permettre aux militants syndicaux de libérer le temps indispensable au service de la lutte pour obtenir le retrait de ce projet. Un second objectif était de ralentir la direction dans ses réorganisations incessantes tournées vers une productivité sans fin.

Cette stratégie a été utile et a permis de mobiliser nos forces pour montrer notre opposition à Hercule, ralentir ce projet et alerter l'opinion publique, la presse et les élus locaux. Mais les directions des entreprises ont parfois voulu profiter de cette situation pour tenter, dans différentes unités, de forcer le passage de dossiers structurants, impactant les conditions de travail et de vie des salariés, allant même parfois jusqu'à dénaturer, voire détruire toute notion de service public.

Notre courrier intersyndical du 14 janvier 2021, adressé au Directeur de la DRHTS, demandant une pause ou un renvoi des dossiers concernant les projets de restructuration ou les réorganisations ayant une incidence sur les conditions de travail des salariés, est demeuré lettre morte, laissant croire que rien n'arrêterait Hercule et ses travaux.

Or, nombre de ces dossiers influenceront l'avenir et la vie des salariés au travail. Laisser les directions réaliser des constats de carence, faute de présence des élus, peut avoir des conséquences néfastes pour le personnel. Ce serait alors le « fait du prince », avec pour conséquences de pratiquer la politique du pire pour les salariés et du mieux pour les dividendes, transformant Enedis en une proie alléchante pour de futurs actionnaires.

Ce n'est pas l'avenir que nous voulons pour notre distributeur !

Il est donc maintenant nécessaire de nous donner la possibilité de revenir en CSE sur certains dossiers afin de ne pas tomber dans ce piège. Il s'agit de permettre aux élus de faire leur travail d'analyse et d'intervention sur les dossiers proposés en :

- ouvrant la possibilité de poser toutes les questions indispensables à la bonne compréhension des dossiers,
- appuyant les résolutions et avis par des recours à des expertises, à des travaux préalablement réalisés par les CSSCT, par des saisines d'organismes extérieurs tels que DIRECCTE, DRIRE ou autorités concédantes,
- signalant, si nécessaire, des Dangers Graves et Imminents (DGI).

Il faut garantir les droits des salariés et des usagers. La santé du personnel, sa rémunération, le service public ne peuvent être les variables d'ajustement des stratégies financières néfastes qui se jouent.



Les 4 organisations syndicales demeurent plus que jamais décidées à faire barrage à nos directions pro-herculéennes. Les actions et mobilisations des dernières semaines commencent à démontrer leur efficacité et la question de l'avenir du secteur de l'énergie commence à s'installer dans le débat public, mais sans encore provoquer l'abandon du projet. La lutte doit donc continuer et s'amplifier, notamment par des actions auprès des salariés, des citoyens, des élus de la nation, des pouvoirs publics.

Les 4, 10 et 11 février, Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, M. Jean-Bernard Levy, PDG d'EDF et M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie seront respectivement reçus à la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale.

Ces dates seront l'occasion d'initiatives et plus particulièrement le 10 février, jour de l'audition de M Levy à l'Assemblée, où les 4 organisations syndicales appellent à la mobilisation et à l'arrêt de travail pour mettre son audition sous contrôle social.

En tout état de cause, les 4 organisations syndicales représentatives, CGT, CFE-CGC, CFDT et FO, demandent à leurs élus et mandatés de ne participer, et ce jusqu'au 12 février, qu'aux seules séances en IRP dont les ordres du jour présenteraient un caractère préjudiciable pour les salariés. Ce caractère préjudiciable doit être défini d'un commun accord, en intersyndicale d'établissement. Il est indispensable de continuer à s'inscrire dans la réussite de la construction de la démarche revendicative interfédérale. Les négociations suivront également cet agenda social.

Les 4 organisations syndicales représentatives d'Enedis restent plus que jamais attentives aux annonces du gouvernement et de nos dirigeants. La mobilisation continue pour obtenir le retrait de ce projet inique que représente Hercule. Au regard de l'actualité, de nouvelles initiatives seront proposées, tant par le biais de mobilisations, que par celui des IRP.

La Défense, le 25 janvier 2021

Les Délégués Syndicaux Centraux d'Enedis.

Jean-Christophe WELTZER DSC CGT

Laurent KOESSLER DSC CFE-CGC

Yann FONTENELLE DSC CFDT

Sylvie MAHOUME adjointe DSC FO